

- 7) de poursuivre les procédures convenues à Versailles (1) et à Williamsburg (2) pour le contrôle et la surveillance multilatéraux de la convergence des résultats économiques vers moins d'inflation et plus de croissance.
- 8) de chercher à améliorer le fonctionnement et la stabilité du système financier international par des politiques prudentes dans les principaux pays, en assurant un flux adéquat de ressources aux institutions financières, et en améliorant l'accès international aux marchés des capitaux des pays industrialisés.
- 9) de presser tous les pays participant au commerce international, qu'ils soient industrialisés ou en développement, de résister aux pressions protectionnistes persistantes, de réduire les obstacles au commerce et de faire de nouveaux efforts en vue de libéraliser et d'accroître les échanges internationaux de biens manufacturés, de matières premières et de services.
- 10) d'accélérer l'achèvement des programmes de libéralisation du commerce en cours, en particulier le programme de travail du G.A.T.T. fixé en 1982, en coopération avec les autres pays partenaires commerciaux; de pousser les travaux en cours dans les instances internationales sur le commerce dans le domaine des services; de réaffirmer l'accord réalisé lors de la Session ministérielle de l'O.C.D.E. en mai 1984 sur l'importance d'un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales pour renforcer le système commercial libre et ouvert dans l'intérêt mutuel de toutes les économies, industrialisées et en développement; à partir du Programme de Travail du G.A.T.T. de 1982, de consulter les partenaires du G.A.T.T. en vue de prendre des décisions à une date proche sur les éventuels objectifs, arrangements et calendrier d'un nouveau cycle de négociations.
10. Nous sommes profondément préoccupés par les problèmes aigus de la pauvreté et la sécheresse dans diverses parties de l'Afrique. Nous attachons une importance majeure au Programme spécial d'Action pour l'Afrique préparé par la Banque Mondiale. Ce programme devrait donner une impulsion renouvelée aux efforts conjoints de la Communauté internationale en faveur de ce continent.
11. Nous avons examiné les éventuelles répercussions d'une nouvelle aggravation de la situation dans le Golfe sur l'approvisionnement pétrolier. Nous sommes convaincus qu'étant donné les stocks pétroliers actuellement disponibles dans le monde, la disponibilité d'autres sources d'énergie et les possibilités d'économie d'énergie, un approvisionnement adéquat pourrait être maintenu pendant une période appréciable par une coopération internationale et des actions de soutien mutuel. Nous continuerons à agir de concert dans ce but.
12. Nous constatons et approuvons le maintien du consensus sur la sécurité et les autres implications des relations économiques avec les pays de l'Est, et sur la nécessité de poursuivre le travail sur ce sujet dans les organisations appropriées.
13. Nous approuvons le rapport complémentaire du Groupe de travail sur la Technologie, la Croissance et l'Emploi créé par le Sommet de Versailles, et les progrès réalisés dans les dix-huit domaines de coopération. Nous invitons le groupe à poursuivre son travail et à faire rapport aux représentants personnels avec le prochain Sommet Economique. Nous accueillons aussi avec faveur l'invitation du gouvernement italien à une conférence internationale qui devait se tenir en Italie en 1985 sur le thème de l'innovation technologique et de la création de nouveaux emplois.
14. Nous reconnaissons la dimension internationale des problèmes d'environnement et le rôle des facteurs d'environnement dans le développement économique. Nous avons invité les Ministres responsables pour les politiques de l'environnement à identifier les secteurs d'une coopération continue en ce domaine. En outre, nous avons décidé d'inviter le groupe de travail sur la technologie, la croissance et l'emploi à examiner ce qui a été fait jusqu'à présent et à identifier les domaines spécifiques de recherche sur les causes, les effets et les moyens de limiter la pollution de l'air, de l'eau et du sol, là où les connaissances actuelles sont suffisantes, et d'identifier les projets possibles de coopération industrielle visant à développer des techniques économiques de réduction des dommages causés par l'environnement. Le groupe est invité à faire rapport sur ces questions pour le 31 décembre 1984. D'ici là, nous accueillons avec faveur l'invitation du Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne à certains pays du Sommet en vue d'une conférence internationale à Munich sur l'environnement, du 24 au 27 juin 1984.
15. Nous remercions le Premier Ministre du Japon pour son rapport sur la Conférence de Hakoné sur les « sciences de la Vie et de l'Homme » organisée par la Fondation du Japon en mars 1984, et nous approuvons l'intention de la France d'organiser une deuxième conférence en 1985.
16. Nous croyons que les stations spatiales habitées sont l'exemple de programmes susceptibles de stimuler le développement technologique conduisant au renforcement des économies et à une meilleure qualité de la vie. De telles stations sont à l'étude dans certains de nos pays en vue de leur lancement dans le cadre de programmes nationaux ou internationaux. Dans ce contexte, chacun de nos pays examinera avec soin l'invitation du Président des Etats-Unis adressée aux autres pays représentés au Sommet en vue de participer au développement par les Etats-Unis d'une telle station. Nous approuvons l'intention des Etats-Unis de faire rapport au prochain Sommet sur la participation internationale de leur programme.
17. Nous sommes convenus de nous rencontrer à nouveau, l'année prochaine, et nous avons accepté l'invitation du Chancelier pour une rencontre en République Fédérale d'Allemagne.

II. - DECLARATION SUR LES VALEURS DEMOCRATIQUES

1. Nous, Chefs d'Etat et de Gouvernement des sept grandes démocraties industrialisées, réunis à Londres avec le Président de la Commission des Communautés Européennes, pour le dixième Sommet économique, nous affirmons

(1) Voir Documents d'Actualité Internationale n° 15, 1er août 1982.

(2) Voir Documents d'Actualité Internationale n° 15, 1er août 1983.